

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 965-14**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 février 2015, le règlement suivant:

**Règlement 965-14 abrogeant le Règlement 773-04 relatif au traitement
des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de
transition au maire**

Le Règlement 965-14 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ A NEW RICHMOND,
Ce 12^e jour de février 2015

Céline LeBlanc
Greffière